

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

N° 2019-198

MC/HD

OBJET : Concours externe, interne et troisième concours d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles - session 2019 – IDF **Composition du jury**.

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et relèvent respectivement des échelles C1, C2 et C3 de rémunération.

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particulier de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Mme Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2019-54 du 11 mars 2019 portant ouverture de la session 2019 des concours externe, interne et du troisième concours d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles,

Vu l'arrêté n° 2018-384 du 30 novembre 2018 portant liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2019,

Vu l'arrêté n° 2018-359 du 12 décembre 2018 donnant délégation de signature à Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe,

Vu le procès verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « C »,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2019 des concours externe, interne et du troisième concours d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles,

ARRETE

Article 1 : Le jury de la session 2019 des concours externe, interne et du troisième concours d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, se compose comme suit :

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Patricia BOISADAN, représentante du personnel de catégorie « C » à la CAP

Pierre-Albert BATONGA, ingénieur territorial principal à Nanterre

Olivier CHARLES, attaché territorial à Nanterre

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20190910-2019-198-AR
Date de télétransmission : 19/09/2019
Date de réception préfectorale : 19/09/2019

Khadidja HASSANI, Présidente du jury, directrice territoriale à Bagneux
Valérie KRUKAR, attachée territoriale principale à Vaujours
Karine MARTIN, attachée territoriale à Courbevoie
Alexandre STOJILJKOVIC, attaché territorial principal à Meudon

Collège des personnalités qualifiées :

Marie BELPOIS, directrice des affaires scolaires et enfance à Nandy
Xavier JOLIBERT, directeur petite enfance à Fresnes
Claire KAHN BONNEAU, directrice des services enfance, enseignement et jeunesse à Sevran
Yaël MARC, coordinatrice point information jeunesse au Kremlin-Bicêtre
Marc MARIETTE, directeur caisse des écoles à Fontenay-sous-Bois
Daniel MOTHET, ancien chef du service éducation à Vitry-sur-Seine
Samir SAHRI, référent pédagogique et technique à Clamart

Collège des élus locaux :

Bernadette BLONDEL, conseillère municipale de Saint Rémy-lès-Chevreuse
Véronique DELANNET, adjointe au maire de Nogent-sur-Marne
Jacques DJENGOU MBOULE, conseiller municipal délégué de Boissy-Saint-Léger
Patrice MARCHAL, conseiller municipal de Nanterre
Amine SAHA, conseiller municipal délégué de La Courneuve
Leïla SLIMANE, conseillère municipale déléguée de Pantin
Marcel SOLIGNY QUENAULT, suppléant de la présidente du jury, adjoint au maire de Noisy-le-Sec

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 10 septembre 2019
Pour Le Président et par délégation,
la Directrice des concours,



Martine Barberoux
Martine BARBEROUX

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20190910-2019-198-AR
Date de télétransmission : 19/09/2019
Date de réception préfecture : 19/09/2019